



COMMUNE DE MEYRARGUES

**DÉCISION DU MAIRE N°d2025-26FS
en date du 18 avril 2025**

**DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRÈS DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.
AU TITRE DE L'AIDE À L'EMBELLEMENT
DES FAÇADES DE PROVENCE.
RÉNOVATION DES FAÇADES
DES CENTRES-VILLES ET VILLAGES
SUBVENTIONS À DES PARTICULIERS
POUR LA RÉNOVATION DE LEURS FAÇADES.**

FPECD

Exposé des motifs :

Par délibération n° D2022-107UD le conseil municipal de Meyrargues a renouvelé sa volonté de promouvoir le dispositif départemental dit « aide à l'embellissement des façades de Provence - rénovation des façades des centres-villes et villages » et a précisé son règlement d'attribution, en concertation avec le CAUE 13, en fixant notamment un plafond de montant des travaux subventionnables à 35 000 € TTC et en renonçant au dispositif jadis mis en place par l'ex-Communauté du Pays d'Aix, devenue CT2. Il a cependant maintenu le taux de l'aide versée aux particuliers à 70%.

Monsieur le Maire a été saisi pour le ravalement des façades de quatre immeubles situés rue Vauvenargues (1), rue Émile Zola (1) et rue Jules Ferry (2), voies et espaces publics emblématiques du « vieux Meyrargues » et constituant encore aujourd'hui des lieux de passage majeurs et de liaison au cœur du centre ancien.

L'ensemble de ces dossiers a été jugé complet et recevable par le comité technique.

Le détail des dossiers et des subventions figure en annexe 1 de la présente.

Le versement des subventions par la commune est subordonné au contrôle des travaux par l'équipe opérationnelle compétente, à la présentation des autorisations administratives et des justificatifs de dépenses correspondantes et au respect par le bénéficiaire des prescriptions architecturales et techniques.

Le montant retenu par la commune des travaux effectués par les demandeurs d'élève à :

84 300 € TTC.

donnant lieu à un montant de subvention de :

59 010 € TTC (taux de 70 %)

que versera la commune, sous réserve de conformité des travaux aux prescriptions de l'architecte conseil.

L'objet de la présente demande vise solliciter, auprès du département des Bouches-du-Rhône, un financement à hauteur de 70 % du montant de cette subvention, soit :

41 307 € TTC.

Ces travaux de rénovation s'inscrivent dans une démarche de réhabilitation, de valorisation et de promotion du patrimoine villageois de la Commune.

Visas :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;

Vu le 25° de la délibération n° D2020-24AG 25 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;

Vu la délibération n°D2022-107UD du 29 septembre 2022 et ses annexes (périmètre du dispositif et règlement d'attribution) ;

Vu l'annexe 1 jointe à la présente dans laquelle figure le détail des dossiers et des subventions ;

Le Maire décide :

Article 1 :

Sont attribuées les subventions aux propriétaires privés dont la liste est jointe en annexe 1, pour un montant global de :

59 010 € TTC.

Article 2 :

La Commune sollicite la participation financière du CD13 à hauteur de 70 % du montant de la subvention accordée, soit un montant de :

41 307 € TTC

au titre du dispositif « aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence » selon le plan de financement est tel que ci-après :

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_RU-013-211300595-20250418-DEC2025_26F

Plafond du montant des travaux éligibles	Montant total des travaux ELIGIBLES RETENU en TTC plafonné à * :	Reste à charge PROPRIETAIRES	Subvention accordée PAR LA COMMUNE aux propriétaires	Date d'attribution par la commune (décision) sous réserve de la conformité des travaux	Subvention sollicitée au DEPARTEMENT par la commune	Reste à charge pour la COMMUNE	TOTAL SUBVENTIONS ACCORDEES AUX PROPRIETAIRES
	35 000 €	30%	70%		70%	30%	
36 000 €	35 000 €	10 500 €	24 500 €	12/09/2024	17 150 €	7 350 €	24 500 €
7 600 €	7 600 €	2 280 €	5 320 €	12/09/2024	3 724 €	1 596 €	5 320 €
21 300 €	21 300 €	6 390 €	14 910 €	09/01/2025	10 437 €	4 473 €	14 910 €
20 400 €	20 400 €	6 120 €	14 280 €	09/01/2025	9 996 €	4 284 €	14 280 €
85 300 €	84 300 €	25 290 €	59 010 €		41 307 €	17 703 €	59 010 €

* Délibération n°D2022-107UD du 29/09/2022

Article 3 : Recours – modalités de publication et d'exécution.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire de Meyrargues et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication dans les conditions réglementaires qui lui sont applicables.

Le directeur général des services de la ville et le receveur municipal du service de gestion comptable d'Aix-en-Provence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation est transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Arrondissement d'Aix-en-Provence au titre du contrôle de légalité.

Maire de Meyrargues,

 Fabrice Poussardin.

Publié sur le site internet de la commune

(<https://www.meyrargues.fr/rechercher-une-decision/>) le : 23/04/2025

Le directeur général des services,

Érik Charles Delwalle

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Décision du maire N°d2025-26FS
 demande de subvention
 auprès du département des bouches-du-Rhône.
 au titre de l'aide à l'embellissement
 des façades de Provence
 - ANNEXE -

**ANNEXE DECISION n°d2025-26FS : DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE AU TITRE DE LA RENOVATION DES FAÇADES DE PROVENCE.**

Nom de la rue	Nombre de façades	Nombre de bénéficiaires	Montant total des travaux ELIGIBLES RETENU en TTC	Reste à charge PROPRIETAIRES 30%	Subvention accordée PAR LA COMMUNE aux propriétaires 70%	Subvention sollicitée du DEPARTEMENT par la commune 70%	Reste à charge pour la COMMUNE 30,00%	TOTAL SUBVENTIONS ACCORDEES AUX PROPRIETAIRES
Rue Vauvenargues	3	1	35 000,00 €	10 500 €	24 500 €	17 150 €	7 350 €	24 500 €
rue Emile Zola	1	1	7 600,00 €	2 280 €	5 320 €	3 724 €	1 596 €	5 320 €
rue Jules Ferry	1	1	21 300,00 €	6 390 €	14 910 €	10 437 €	4 473 €	14 910 €
rue Jules Ferry	1	1	20 400,00 €	6 120 €	14 280 €	9 996 €	4 284 €	14 280 €
TOTAL	6	4	84 300 €	26 290 €	69 010 €	41 307 €	17 703 €	69 010 €

REÇU EN PREFECTURE

Le 29/04/2025

Agence d'expertise digitale.com

97, rue de la République - 13001 Marseille - France